

## Prix Conception

- Tient compte de l'environnement, de l'historique...
- Esthétique (matériaux, volumétrie, harmonie...)
- Aménagement fonctionnel
- Honore le programme

## Prix Technique

- Respect des principes, stratégies et méthodes de conception de détails architecturaux

## Prix pour la maquette

- Qualité de la finition
- Fidèle aux plans
- Information nécessaire pour la compréhension
- Cohérence des matériaux

## Prix pour le bâtiment vert

- Aménagement écologique des sites (4 points possibles)

/1 Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : Toitures

✓ Avoir 75% de la surface de toiture recouverte d'un matériau ayant un Indice de Réflexion Solaire d'au moins 78 pour les pentes douces ( $\leq 2/12$ ) et d'au moins 29 pour les pentes plus prononcées ( $> 2/12$ ).

OU

✓ Installer un toit végétalisé sur au moins 50% de la surface des toits.

OU

✓ Satisfaire le critère suivant :

$((\text{Superficie de la toiture avec IRS respecté}) / .75) + ((\text{Superficie de toiture végétalisé}) / 0.5) =$   
Doit être plus grand ou égal à la surface totale de la toiture.

/1 Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur : Éléments autre que les toitures.

✓ Utiliser un système de pavage alvéolé (dont au moins 50% de la surface est perméable)

✓ Fournir de l'ombrage au moyen de couvertures forestières existantes ou nouvellement prévues.

✓ Utiliser des matériaux inertes dont l'IRS est d'au moins 29 sur 50% de la surface de l'aménagement.

OU

✓ Placer au moins 50% des espaces de stationnement sous des espaces couverts. Toutes toitures qui servent à fournir de l'ombre ou à recouvrir un stationnement doivent avoir un IRS d'au moins 29, être végétalisées ou abritées de panneaux solaires qui produisent de l'énergie servant à économiser une certaine partie de la consommation de ressources non renouvelables.

- /1 Réduction de la pollution lumineuse
  - ✓  *Limiter l'éclairage de tout élément produisant de la lumière, faisant partie de l'aménagement extérieur du bâtiment, à l'intérieur des lignes de lot du terrain.*
- /1 Étude d'ensoleillement prise en considération
  - ✓  *Les vides et les pleins du bâtiment ont été pris en considération lors de l'élaboration du concept selon une étude d'ensoleillement ainsi qu'une étude des vents dominants.*
- Énergies (3 points possibles)
  - /1 Énergie renouvelable
    - ✓  *Un premier système d'énergie renouvelable est utilisé.*
  - /1 Énergie renouvelable
    - ✓  *Un deuxième système d'énergie renouvelable est utilisé.*
  - /1 Énergie renouvelable
    - ✓  *Un troisième système d'énergie renouvelable est utilisé.*
- Qualité des environnements intérieurs (2 points possibles)
  - /1 Confort thermique
    - ✓  *Les résistances thermiques requises pour les enveloppes du bâtiment doivent être conformes aux données du Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments, toutefois, les valeurs trouvées devront être 25% plus élevées.*
  - /1 Lumière naturelle et vues
    - ✓  *La majorité des espaces du bâtiment (soit 75% des espaces du bâtiment) doivent avoir une vue extérieure et celle-ci doit permettre un éclairage dû à la lumière naturelle.*
- Innovation et processus de design (5 points possibles)
  - /3 Innovation de design
    - ✓  *Atteindre une performance non mentionnée dans les critères ci-haut. Pour faire objet de l'obtention du crédit, l'équipe doit identifier par écrit le but de l'innovation proposée et soumettre des documents afin de faciliter la compréhension. Un point est accordé pour chaque innovation. Un maximum de 3 points peut être obtenu.*
  - /2 Innovation de design
    - ✓  *Atteindre une performance exemplaire dans un crédit existant, tel que doubler les exigences d'un crédit et/ou atteindre le pourcentage-seuil subséquent d'un crédit. Un point est attribué pour chaque performance exemplaire réalisée. Un maximum de 2 points peut être obtenu.*